

REBECQ

à la une

VACCINATION

Informons-nous



Brigades propreté

En avant pour une
Commune plus propre !

CONCOURS

Rebecq en fleurs

Bulletin d'inscription

Senne et carrières

Le journal du Centre culturel

N° 73 - Mars 2021

Édito



A l'heure de rédiger cet édit, la crise sanitaire semble sous contrôle et l'on commence à envisager la levée des restrictions. La campagne de vaccination a débuté et les résidents de nos maisons de repos sont désormais protégés contre le COVID, de même qu'une grande partie du personnel médical. Un centre de vaccination est ouvert à Tubize au Stade Leburton pour les habitants des quatre communes de l'Ouest du Brabant wallon, ce qui permettra aux Rebecquois de bénéficier de la vaccination sans devoir effectuer des déplacements trop longs. Vous recevrez une invitation à vous faire vacciner en temps utile, selon les groupes prioritaires définis selon l'âge et les situations médicales. Il est inutile de vous présenter au centre de vaccination tant que vous n'avez pas reçu cette invitation.

Dans ce numéro printanier du Rebecq à la une, vous découvrirez les nouvelles Brigades propreté, que vous verrez dans le village régulièrement et qui ont pour mission de maintenir un cadre de vie le plus agréable possible pour tous. Endiguer les incivilités et les comportements destructeurs n'est pas une tâche facile et nous essayons de mener de front à la fois des campagnes organisées de nettoyage de nos espaces publics et des campagnes de prévention et de sensibilisation afin de limiter les dépôts clandestins qui ne cessent de dénaturer le paysage.

Vous trouverez en fin de journal le bulletin d'inscription pour le traditionnel concours « Rebecq en fleurs », une belle occasion d'embellir votre cadre de vie tout en ayant la possibilité de remporter de nombreux prix très intéressants. Jardiner est une activité passionnante, et qui peut se pratiquer au quotidien même en ces temps de pandémie. Pas besoin de disposer d'un grand jardin ou de moyens financiers énormes, quelques petites plantations sur l'appui d'une fenêtre ou dans un pot près de la porte suffisent déjà à redonner un petit air de printemps à une habitation. Nous avons spécifiquement prévu dans notre concours une catégorie pour les maisons de rangée, afin de ne pas pénaliser les citoyens ne disposant pas d'un espace vert. Fleurir sa façade est aussi une excellente manière de conserver le moral et de remonter celui des promeneurs qui passeront dans votre rue.

Je vous souhaite un printemps ensoleillé et je l'espère en pleine santé, pour vous et chacun de vos proches.

Spécial covid-19

INFORMATIONS sur la procédure de vaccination



La vaccination contre la COVID-19 progresse régulièrement et la première phase de la campagne touche à sa fin. Prévue pour offrir la vaccination à des groupes-cibles, cette première phase a consisté à vacciner le personnel et les résidents des maisons de repos et de soins, les institutions collectives de soins, le personnel des hôpitaux, et la première ligne de soins et d'aide à domicile.

Maintenant, c'est l'ensemble de la population adulte de Wallonie qui sera progressivement appelée à se faire vacciner en suivant un ordre de priorité essentiellement basé sur l'âge en commençant par les plus âgés. Ceci est conforme au plan de vaccination adopté conjointement par tous les ministres de la santé publique du pays.

Vous serez invité(e), chacune et chacun à votre tour, à prendre rendez-vous pour vous faire vacciner. Cette invitation vous parviendra par un courrier postal et en plus, si vos données électroniques sont connues du registre national, par e-mail et/ou SMS. Ces invitations commenceront en mars et s'étaleront jusqu'à l'été.

Vous serez invité(e) à choisir librement de vous faire vacciner en vous connectant sur le site indiqué dans le courrier/courriel/SMS d'invitation que vous recevrez lorsque votre tour sera venu. Vous pourrez choisir le lieu, la date et l'heure qui vous convient. Si vous n'arrivez pas à vous inscrire, ou que la plateforme informatique vous est inaccessible, vous pouvez prendre rendez-vous au n° (Vert) 0800 45019, à partir du jeudi 11 mars.

Vous trouverez ci-dessous la carte reprenant l'ensemble des centres de vaccination mobilisés en Wallonie (région de langue française)



Nous vous rappelons que la vaccination est gratuite et volontaire, chaque citoyen étant libre de se faire vacciner ou non, pour lui-même et pour les autres.

Si pour une raison de santé ou autre, vous pensez que vous ne pourrez pas vous rendre seul(e) au centre de vaccination, vous pouvez vous faire accompagner par un proche.

Vous trouverez ci-contre quelques réponses à des questions fréquentes qui sont posées aux autorités en charge d'organiser la vaccination.

Vous pouvez également trouver des données plus détaillées sur les sites suivants :

<https://jemevaccine.be>

<https://covid.aviq.be/fr/vaccination-covid-19-informations>

<https://info-coronavirus.be>

Le vaccin est une arme essentielle pour combattre la pandémie actuelle. L'objectif de la Santé Publique est qu'au moins 70% de la population se fasse vacciner, à l'exception des moins de 18 ans qui ne seront pas appelés actuellement à se faire vacciner et les personnes chez qui la vaccination est contre-indiquée, ce qui est très rare.

VOTRE VACCINATION en 6 questions & réponses.

A partir de ce mois de mars, en respectant un ordre de priorité, toutes les personnes non encore vaccinées contre la COVID-19 recevront une invitation par courrier pour se faire vacciner dans un centre de vaccination. Les invitations seront également envoyées par SMS et e-mail pour celles et ceux qui ont un jour donné leurs coordonnées numériques au registre national. Il vous est toujours possible de compléter ces données à tout moment (voir point 6). Voici les réponses à 6 questions pratiques :

1. Quand recevrez-vous cette invitation ?

Les 53 centres de vaccination ouvriront progressivement pendant le mois de mars. Dans ces sites, répartis sur toute la Wallonie, toute la population adulte qui le désire y sera vaccinée gratuitement au cours des mois à venir. Sans tenir compte d'éventuels imprévus - et principalement de livraison des vaccins - tout le monde sera invité à se faire vacciner et recevra la première dose de vaccin entre mars et juin.

Plus précisément, vous recevrez une lettre de convocation par la poste et, en plus de cette lettre et pour autant que vos données soient à jour dans les bases de données fédérales, vous recevrez également un e-mail et un SMS avec le même message. Le système a été conçu pour éviter de vous inviter si cette vaccination a déjà été faite et est bien encodée dans Vaccinnet+. Les interférences n'étant pas toujours évitables, si malgré tout vous deviez recevoir une convocation alors que vous êtes déjà vacciné, n'en tenez pas compte.

Chaque personne aura le choix d'un centre de vaccination qui lui convient, sachant que le rendez-vous pour la deuxième dose devra être fixé dans le même centre. Si votre centre de vaccination de prédilection ne devait pas être disponible au moment souhaité, vous avez le choix d'un centre alternatif ou vous pouvez postposer quelque peu votre rendez-vous.

2. Que dit l'invitation ?

La première page est un billet électronique avec un code à barres et un code QR ainsi qu'un lien vers un site Web où vous pouvez prendre votre rendez-vous : <https://jemevaccine.be>. Vous devez l'emporter avec vous au centre de vaccination. Donc ne la perdez pas. Sur la deuxième page, vous trouverez la procédure à suivre. La troisième page contient des informations pratiques quant à la vaccination.

3. Que devrez-vous faire avec l'invitation ?

Dans la lettre, l'e-mail ou le SMS, vous serez invité à vous inscrire dans un centre et à préciser une date/heure précises. Le système vous aidera aussi à prendre le rendez-vous pour la deuxième dose qui sera aussi planifié quelques semaines plus tard, en fonction du vaccin utilisé. Cela signifie que vous pourrez fixer les deux rendez-vous en ligne ou par téléphone. Ceci est important afin que le centre de vaccination sache à combien de personnes il peut s'attendre et qu'il puisse s'organiser en conséquence.

Si vous vous inscrivez en ligne en surfant sur le site jemevaccine.be vous pouvez éviter d'avoir à retaper ce code de 16 caractères en scannant le code QR sur la lettre, ce qui vous mènera automatiquement à une page Web où votre code sera déjà saisi. CECI EST UN DOCUMENT D'INFORMATION DU CITOYEN LA CONVOCATION A LA VACCINATION VOUS PARVIENDRA ULTERIEUREMENT.

L'AViQ a également pensé aux citoyens qui ne n'ont pas accès à internet : l'invitation papier contiendra également le numéro vert : 0800 45019 que vous pourrez appeler pour fixer votre rendez-vous.

4. Que faire si vous avez des difficultés pour vous rendre au centre de vaccination ?

Renseignez-vous auprès de votre commune. Beaucoup d'entre-elles ont la possibilité de vous orienter vers des moyens de transport particuliers ou de vous aider. Si malgré tout aucune solution n'émerge, prévenez votre médecin traitant ou les services sociaux qui vous assistent habituellement pour solutionner cette difficulté. Vous pouvez toujours vous faire accompagner par un membre de votre famille en cas de nécessité.

Bon à savoir : Vos lignes TEC seront gratuites pour aller de votre domicile au centre de vaccination et en revenir, sur présentation de votre convocation et de votre date de rendez-vous.

Bon à savoir : L'ensemble des autorités du pays mettent en place les réglementations nécessaires afin de permettre aux travailleurs de prendre un congé de circonstance ou une dispense de service payé le temps de se faire vacciner.

5. Que faire si vous ne voulez pas vous faire vacciner ?

Nous aspirons tous à retrouver un mode de vie habituel et espérons que vous accepterez l'invitation à vous faire vacciner. Pour obtenir une immunité de groupe, près 70% de la population devrait être vaccinée contre le virus corona.

Il n'est pas obligatoire de se faire vacciner : chacun a le libre choix. Néanmoins il y a peu de raisons de ne pas se faire vacciner. Seul un nombre limité de personnes ont des contre-indications à se faire vacciner. N'hésitez pas à questionner votre médecin traitant.

Ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner sont invités à l'indiquer quand ils reçoivent l'invitation, afin de libérer leur place pour un autre citoyen qui attend son tour.

Vous pouvez indiquer que vous ne souhaitez pas de vaccin aussi bien via le lien dans l'invitation que via le numéro de téléphone qui se trouve dans l'invitation. Attention, cette décision est définitive. Vous ne recevrez plus de nouvelle offre pour vous faire vacciner dans le cadre de cette campagne de vaccination gratuite 2021.

6. Comment compléter mes informations au niveau du Registre national ?

Les moyens de communication utilisés dépendent des informations disponibles au Registre national. Chaque citoyen peut gérer, lui-même, ces informations de contact. Si vous souhaitez également recevoir l'invitation par mail ou GSM, assurez-vous que le registre national dispose bien de ces informations vous concernant.

Ci-après le lien vers une capsule vidéo expliquant comment vérifier, modifier ou compléter ses informations de contact à tout moment !

<https://view.genial.ly/603a8a3706cc940cfac3991c>

En toutes hypothèses, une invitation papier vous sera toujours envoyée.

NOUVEAU transport solidaire Mobitwin



Dans peu de temps, les personnes les moins valides, les plus âgées et les plus défavorisées de la commune de Rebecq pourront bénéficier d'un transport supplémentaire à bas prix.

Certaines personnes ont difficilement accès aux transports en commun et, ayant un revenu limité, elles n'ont pas toujours la possibilité d'avoir recours aux taxis classiques.

Cela concerne principalement des personnes âgées, légèrement handicapées ainsi que les personnes en situation précaire qui désirent se rendre dans leur famille, chez le médecin, au supermarché, chez un ami, profiter d'une sortie culturelle,...

Pour augmenter la mobilité de ces personnes et leur permettre ainsi de sortir de leur isolement social, la commune de Rebecq en collaboration avec l'asbl Taxistop mettra en place une Mobitwin Desk ». Il s'agit d'automobilistes bénévoles disponibles certains jours ou pendant quelques heures qui prennent en charge ces déplacements.

Les demandes sont coordonnées par un service téléphonique. C'est là l'objectif du Mobitwin Desk qui se chargera de mettre en contact des chauffeurs bénévoles et le Rebecquois éprouvant des difficultés pour se déplacer et bénéficiant d'un revenu

modéré. L'objectif est de permettre à tous de garder une vie sociale active !

L'asbl Taxistop a lancé cette initiative qui est déjà présente dans plusieurs communes en Wallonie et depuis plus de 30 ans en Flandre.

Pouvez-vous bénéficier de ce service ?

Pour bénéficier du service de Mobitwin, vous devez satisfaire à deux conditions :

- ▶ Le système est destiné à toute personne qui rencontre des difficultés pour se déplacer, vous devez donc ne pas avoir accès facilement aux transports en commun ou il ne doit pas en avoir.
- ▶ Vos revenus ne doit pas dépasser deux fois le revenu d'intégration social (RIS).

Vous répondez à ces deux conditions ? Vous pouvez alors profiter du service sans hésiter. Vous n'êtes pas sûr d'entrer dans les conditions ? Prenez contact avec nous !

Devenez chauffeur bénévole: Vous avez du temps libre ? Une voiture personnelle en ordre d'assurance ? Vous êtes facilement joignable par téléphone ? Rejoignez l'équipe des chauffeurs Mobitwin et apportez votre aide aux personnes ayant besoin d'un transport. Cela vous donne la possibilité de faire de belles rencontres !

Bon à savoir : • En tant que bénévole, vous recevez une indemnisation et bénéficiez d'assurances adéquates dont une assurance omnium lors de vos trajets.

Info et Inscription:

Benjamin Hocquet
Plan de cohésion sociale de Rebecq
067/287.811
pcs@rebecq.be

Carnaval dans les écoles kit créatif carnaval.

Afin de pallier au manque d'activités lié au COVID et amener un peu de gaieté au sein de nos écoles, le Collège communal, en collaboration avec le Centre Culturel de Rebecq, a offert le « kit créatif carnaval » à tous les enfants de maternelle des écoles communales.

Le kit est composé de jeux, bricolages, canon de confettis... Grâce à cette initiative, les enfants ont pu fêter le carnaval en classe.



ARTICLE MAYA

Créer une spirale aromatique : mode d'emploi



Qu'est-ce qu'une spirale de plantes aromatiques ?

Il s'agit d'un muret de pierres rempli de terre, monté en spirale qui permet de cultiver des plantes aromatiques. Ce dispositif a été inventé par les Anglais afin de faciliter la

culture de ce type de plantes malgré leur climat humide. La spirale a plusieurs avantages ; elle accumule la chaleur, limite les variations de températures et draine efficacement l'eau dans le sol.

Les plantes aromatiques sont particulièrement appréciées par les insectes pollinisateurs. En outre, la spirale offrira des abris et des espaces de nidification pour de nombreux petits animaux (abeilles, araignées, coccinelles, lézards,...). Si on y ajoute des nichoirs, elle pourra également accueillir d'autres animaux tels que hérissons et petits oiseaux (Troglydites mignons par exemple).

Créer sa spirale en 15 étapes

(source : biodiversite.wallonie.be)



► 1. Rassembler le matériel nécessaire : environ 3 m³ de briques ou pierres plates, 150 kg de sable, environ 0.7 m³ de remblais, galets, pierres de petite taille pour le centre, 1 à 2 m³ de terre minérale peu fertile, 1 m³ de terre végétale.

► 2. Choisir un emplacement bien ensoleillé (exposé au sud). (Photo 1)

► 3. Délimiter la forme de la spirale

avec de la craie, une traînée de sable, des bâtons reliés par de la ficelle, de la paille...

- 4. Planter un grand bâton ou un fer à béton au centre de la spirale afin de le garder visible le plus longtemps possible.
- 5. Creuser ensuite une fondation de 20 cm de profondeur environ, un peu plus large que l'épaisseur de la spirale afin que le

fond soit suffisamment stable pour le poids des pierres et de la terre. Etaler une couche de sable qui constituera le fond de la structure.

- 6. Recouvrir la forme dessinée par la première couche de pierres extérieures.
- 7. Placer une deuxième puis une troisième couche. Les pierres extérieures sont légèrement inclinées vers l'intérieur pour faciliter le drainage de l'eau et garantir la stabilité de la construction (rien n'est maçonné).
- 8. Comblent l'intérieur de briquillons. (Photo 2)
- 9. Rajouter de la terre qui calera les pierres les unes aux autres, au fur et à mesure que grandit le muret. (Photo 3)
- 10. Des briques en terre alvéolées, buches percées, fagots de tiges creuses... peuvent être intercalés pour accueillir une faune diversifiée. (Photo 4)
- 11. Recouvrir les briquillons de sable. (Photo 5)
- 12. Les couches sont rajoutées les unes après les autres et des briquillons de plus en plus petits sont utilisés au fur et à mesure que l'on monte.
- 13. Monter en pente régulière jusqu'à la hauteur voulue, au minimum 1 m.
- 14. Recouvrir de 5 cm de compost sur tout le «chemin» où seront placées les plantes. (Photo 6)
- 15. Installer les plantes aromatiques en fonction de leur sensibilité et de façon à ne pas se faire d'ombre les unes aux autres (Photos 7-8) :
 - En haut, la terre est plus sèche : lavande, hysope, sarriette, thym, romarin, marjolaine, fenouil, centranthe, sédums s'y développeront bien.
 - Pimprenelle, bourrache, pyrèthre, s'étaleront le long de la pente, de même que le millepertuis perforé, l'origan.
 - Plus vers le bas, planter persil, oseille, angélique...
 - Le pied de la structure est plus riche et frais, y disposer aneth, origan, basilic, ciboulette, menthe, aspérule odorante, aurone et mélisse.
 - Si le bas est agrémenté d'un petit plan d'eau, du cresson de fontaine, de l'oseille ou de la menthe aquatique pourraient y être installés.

Quelques astuces

- Au pied de la spirale, on peut installer une mini-mare creusée dans le sol et rendue étanche par une bâche. Elle recueillera l'eau de ruissellement et procurera un point d'eau apprécié de nombreux petits animaux.
- Afin de créer des gîtes supplémentaires pour les insectes, il suffit d'ajouter des tiges creuses (sureau, framboisier, bambous,...), briques creuses et des morceaux de bûches perforées de trous de différents diamètres dans les interstices des pierres de la spirale.

Le mot du Président DU C.P.A.S.



Après une année très difficile pour tout le monde, nous commençons à voir le bout du tunnel et à envisager un déconfinement progressif. Nous avons tous hâte de retrouver des vies plus riches de rencontres et de sorties. Hâte de revoir nos amis, nos familles, de

faire la fête ou simplement de partager un bon repas ou une activité culturelle. Mais il faudra bien entendu rester prudents, car la santé est le bien le plus précieux dont nous disposons.

La campagne de vaccination dans notre maison de repos La Résidence d'Arenberg s'est déroulée très sereinement et nous sommes tous soulagés d'avoir pu ainsi protéger au maximum nos résidents et notre personnel qui se dévoue chaque jour au service de la collectivité.

Les personnes âgées ne sont pas les seules à avoir souffert de cette terrible crise sanitaire. Beaucoup de personnes se sont retrouvées soudain sans emploi, sans possibilité de gagner leur vie ou de payer leurs factures. Je pense par exemple aux indépendants, aux travailleurs de l'HORECA, aux étudiants... Je tiens à vous rappeler que le CPAS est à vos côtés pour traverser ces moments difficiles. De nombreuses aides existent et il ne faut pas hésiter à y faire appel. Je sais combien cette démarche peut être ardue pour des personnes qui n'ont pas l'habitude de solliciter les aides publiques et qui mettent un point d'honneur à s'en sortir seules. Mais nous avons la chance en Belgique de bénéficier d'un système social de qualité, qui veille à donner à chacun un filet de sécurité et vous ne devez pas hésiter à venir rencontrer nos assistants sociaux qui traiteront vos dossiers avec toute la discrétion nécessaire, et vous aideront à franchir cette passe difficile.

Je vous souhaite à toutes et tous beaucoup de courage et j'espère que cette crise sanitaire sans précédent sera vite derrière nous.

Marino MARCHETTI

Vaccination à la Résidence D'ARENBERG !



Ces 15 janvier et 5 février, ont été organisées les deux premières séances de vaccination contre la Covid-19 des résidents, du personnel ainsi que des intervenants extérieurs. Bien évidemment, la vaccination s'effectue sur une base volontaire.

Ce geste de solidarité, essentiel dans le cadre de la lutte contre la pandémie, a été accompli par plus de 65 % des membres du personnel et par près de 90 % des résidents (davantage si on prend en compte les personnes qui le souhaitaient, mais qui n'ont pas pu pour des raisons médicales).

Les opérations se sont déroulées, en ce qui concerne les résidents, à l'intervention de la médecin coordinatrice, Mme Valérie Lebrun, assistée de son confrère Thomas Langendries. Pour le personnel et les intervenants extérieurs, nous avons pu compter sur le service externe de médecine du travail.

La vaccination est un pas supplémentaire, mais déterminant, dans notre combat contre la maladie. Elle devrait nous permettre dans les semaines à venir d'assouplir les contraintes sanitaires et de retrouver progressivement la plénitude de nos libertés.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, *ne prenons pas de risques !*

La situation sanitaire est suivie avec beaucoup d'attention dans nos crèches et nous veillons à respecter scrupuleusement les règles de prévention.

Nous avons dû en février mettre en quarantaine l'un de nos lieux d'accueil, à Rebecq, suite à la découverte de deux cas COVID positifs. La réouverture du lieu d'accueil après cette quarantaine s'est déroulée sans problème particulier. Cette situation pourrait malheureusement se reproduire, car la mise en quarantaine est automatique dès lors que plus d'un cas positif est constaté au sein d'un milieu d'accueil (ou en cas de positivité d'un membre du personnel d'encadrement). A cet égard, nous souhaitons que la vaccination du personnel de nos services d'accueil de l'enfance soit réalisée dans le plus bref délai.

Nous comprenons les difficultés que cela peut engendrer pour les parents qui se retrouvent du jour au lendemain sans solution de garde, mais cette quarantaine est nécessaire par mesure de sécurité et pour éviter tout risque de propagation de l'épidémie.

Aide pour celles et ceux QUI ONT ÉTÉ IMPACTÉS par la crise sanitaire



Dans le cadre de sa mission visant à permettre à chacun de vivre conformément à la dignité humaine, notre Centre octroie des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques. Nos interventions sont variées et peuvent concerner notamment la constitution d'une garantie locative, la mise en œuvre d'une guidance budgétaire, la prise en charge de factures d'énergie, la délivrance de médicaments, le financement des cotisations à une activité sportive, le soutien aux frais scolaires ou à l'accessibilité aux outils numériques.

Ces différentes aides peuvent être accordées aux personnes dont la situation socioéconomique s'est dégradée à la suite de la pandémie et pour lesquelles l'état de besoin a été reconnu à l'issue d'une enquête sociale et financière. Les destinataires de ces aides ne se cantonnent pas aux personnes qui ont droit à l'intégration sociale. Il peut s'agir, par exemple, de certains travailleurs qui ont perdu une partie de leur revenu, de bénéficiaires d'allocations de chômage temporaire, de travailleurs indépendants qui disposent du droit passerelle ou d'étudiants qui n'arrivent plus à trouver un job.

Si vous vous trouvez dans une telle situation, il vous est loisible de solliciter une aide en vous adressant à votre assistant social de référence ou en téléphonant aux numéros suivants :

ANKAERT Fabrice 067/67.06.68
BONAVENTURE Nathalie 067/63.67.04
GEORGES Lucie 067/63.90.13
PISTILLO Lucie 067/63.74.35
QUIQUANPOIS Sarah 067/63.79.46

Attention aux arnaques ! SOYONS VIGILANTS

Par internet, téléphone ou en porte à porte, des personnes peu scrupuleuses essaient de profiter de nous en se montrant insistantes, voire agressives. Elles essaient de soutirer de l'argent ou des informations bancaires (ex : numéros de compte) qui seront ensuite utilisées pour débiter les comptes en question.

Alors voici quelques conseils:

- ▶ **Ne laissez pas entrer les fraudeurs !!!... ni en ouvrant votre porte aux individus qui sonneraient chez vous, ni en cliquant sur des liens dans des e-mails dont vous n'êtes pas certains, ni en répondant à des questions insistantes par téléphone...**
- ▶ Ne réagissez pas aux sollicitations émanant d'inconnus.
- ▶ **Si c'est trop beau pour être vrai, c'est que... ce n'est pas vrai.**
- ▶ **Ni votre banque ni votre émetteur de carte de crédit ne vous demanderont par mail ou par téléphone de communiquer vos données.**
- ▶ N'envoyez jamais d'argent à l'étranger via Western Union à quelqu'un que vous ne connaissez pas, dans le cadre d'une transaction commerciale.
- ▶ Pour vos appareils connectés, votre Wifi, vos ordinateurs, smartphones ou autres...ayez les bons réflexes : mots de passe, codes d'accès, antivirus ...c'est la base !



- ▶ **Ne cliquez pas sans réfléchir sur un lien**, même si c'est un ami qui vous l'envoie. L'identité de vos amis peut être usurpée.
- ▶ Si le site Web sur lequel vous surfez affiche un message vous prévenant d'une infection de votre machine et vous invite à télécharger un antivirus, fermez ce message sans rien télécharger.
- ▶ Tentez de savoir si le site que vous voulez visiter ou si le logiciel que vous voulez télécharger est fiable. Voyez l'avis d'autres internautes au sujet de leur réputation.
- ▶ Quand votre interlocuteur se présente comme directeur, avocat, fonctionnaire, mais que son adresse e-mail se termine par hotmail.com ou yahoo.com, méfiance.
- ▶ **En cas de doute, de panique.....dites « Non », coupez court à toute conversation et appelez la police qui pourra grâce à cela arrêter les contrevenants ou protéger d'autres personnes de ces arnaques organisées**
- ▶ Si malheureusement vous avez été victime d'une arnaque, appelez la Police.

La régie technique Travaille pour vous



Travaux RÉALISÉS

Travaux en voiries

Travaux de sécurisation des voiries :
placement de coussins berlinois Rue du Pont (2X),
Rue Trieu du bois (1X), Rue de la Station (X1),
Chemin de Wisbecq (2X), Chemin du Blocu (1X)
et Chemin du Croly (1X).

Création d'une piste cyclable au Chemin de Ripain
du 24/08 au 25/09 reliant Quenast à Tubize.
La commune de Tubize réalisera la continuité
de la piste juste après Rebecq.
Le montant des travaux est de 140.000€
avec un financement de 70.000€
par la Province du Brabant wallon.

Aménagement du rond-point Ripain.

Placement d'un panneau d'information
au rond-point de la gare

Travaux dans les bâtiments/logements communaux :

Remplacement des menuiseries extérieures à la rue Frère Demaret au n° 34 et 40 : 18.000€

Placement de nouveaux stores à l'école de Germinal :
10.000€

Réalisation d'une aire de jeux en terrain synthétique à l'école
de Bierghes : 30.000€

Eclairage du sentier le long de l'école de Germinal : 16.000€

Travaux d'entretiens :

Salage des voiries communales

Entretien des espaces verts et fleurissement des parterres et
ronds-points

Désherbage des cimetières, des voiries communales

Curage des 2500 avaloirs communaux

Rebouchage des nids de poules
(Rue Sainte Renelde, Chemin du Bois de Rebecq, Rue Thiembecq, Chemin du Flamand....)

Entretien préventif et sécurisation des voiries :
élagage et abattage d'arbres et haies



Fêtes de fin d'années :

Illuminations des rues

Distribution et ramassage des sapins aux commerçants

Montage et illuminations des sapins de Noël sur les différentes places et lieux de rassemblement.

Travaux EN COURS

Travaux en voiries :

Travaux de réfection 6000m² de portions de voiries Route Industrielle, Rue des Frères Demaret, Chemin du Gibet/Rue Haute, Rue Thiembecq, Chemin de l'Épine : 100.000€

Placement de deux bornes de rechargement pour véhicules électriques devant la maison communale : 15.000€

Réfection des casses vitesse à la Rue du Montgras : 50.000€

Aire de jeux au Ballodrome : installation de modules de musculation, d'atelier cardio, d'un nouveau jeu (araignée géante) : 31.000€

Travaux dans les bâtiments/école :

Implantation d'un préau à l'école de la Rue de Saintes (août 2021)

Rénovation des sanitaires des écoles Rue du Montgras et Rue de Saintes : 30.000€

Remplacements des menuiseries (châssis/portes) à l'école du Montgras et des Tourterelles : 20.000€

Travaux

À VENIR 2021-2022

Plan d'investissement 2019-2021 SPW: la pose "des impétrants", réfection de la voirie et des trottoirs à la Rue Docteur Colson-Chemin du Stoquois- Rue des Cendres. Travaux voiries communales septembre 2021 : 1.050.000€ (SPW :60% de subside)

Plan d'investissement 2019-2021 SPW: réfection de la Rue Zaman et de l'Avenue Behault : 400.000€ (SPW :60% de subside) (mars 2022)

Chemin Froidmont : ouvrage d'art pour lutter contre les coulées de boue : 165.000€ dont 75.000 € de subside (septembre 2021)

Verdurisation du cimetière de Rebecq : 135.000€ (août 2021)

Etude en cours pour la restauration du Grand Moulin, pour l'implantation d'une turbine génératrice d'électricité

Réalisation d'une armoire de rangement et d'un espace de lecture à l'école de Bierghes : 15.000€

Rénovation d'un logement au Chemin de la Chaussée n°47 : 37.000€

Travaux

RUE DOCTEUR COLSON chemin du stoquois

Suite des travaux rue Docteur Colson :

- ▶ La pose au Chemin du Stoquois/Chemin du Blocu est terminée
- ▶ Les travaux de raccordements continuent dans la phase 1.
- ▶ Dès que les travaux de raccordements seront terminés dans la phase 1, ils débiteront dans la phase 2.

A ce moment-là, la circulation se fera en demi-voirie dans la portion sise entre la rue de la Chapelle et la rue des Cendres. Partout ailleurs, la circulation reprendra normalement (rue de la Chapelle en sens unique).

Pour vous tenir informés, le site internet (www.rebecq.be) et le site facebook (Commune de Rebecq) seront mis à jour régulièrement.

Rendez-vous aussi dans le prochain Rebecq à la Une pour la suite des travaux.

Verdurisation DU CIMETIERE de rebecq



Exemple de verdurisation d'un cimetière

Les allées du cimetière de Rebecq vont être entièrement refaites à partir du 14 juin prochain. Pour réaliser ces travaux, le cimetière sera divisé en trois zones :

Concrètement, les travaux se feront en trois phases :

- ▶ 1. Du 14 juin au 16 juillet : décaissage sur une trentaine de centimètres de toutes les allées en commençant par la zone 1 et en revenant vers l'entrée du cimetière. Du 17 juillet au 01 août, durant les congés de la construction, le cimetière sera ouvert et les allées seront praticables sans trop de difficultés.
- ▶ 2. Du 02 août au 31 août : remise en état : pose d'un socle, apport de nouvelles terres et pose de dalles alvéolées dans les allées principales (carrossables).
- ▶ 3. En septembre : ensemencement des allées secondaires dès que le temps le permet (dès que de la pluie est annoncée).

Pendant toute la durée des travaux, le cimetière sera fermé au public de 8h à 17h mais ouvert de 17h à 20h et les week-ends.

Nos services organiseront avec l'entrepreneur et les pompes funèbres l'accès lors des cérémonies funéraires

Ces travaux nécessiteront le placement d'un container à l'entrée du cimetière et impliqueront un va-et-vient de camions de terres.

Dès lors, pour des raisons de sécurité, l'accès depuis la rue de la Cure jusqu'au parking d'Arenberg sera fermé à la circulation même piétonne.

La ruelle Al'Tache sera inaccessible devant le cimetière. L'accès à l'école devra se faire du parking via les escaliers rue des Sauniers.

Le parking sis face à la grange sera fermé et réservé pour les manœuvres des camions.

Plan Local de Propreté

C'est indéniable, la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins est une source majeure de désagrément; elle engendre également un sérieux sentiment d'insécurité. Partant de ce constat, on peut, sans hésiter, affirmer que le maintien de la propreté de l'espace public est un défi majeur, qui nous concerne TOUS.

La Région wallonne a décidé de soutenir les projets d'amélioration de la propreté publique. Un subside est proposé pour les Communes qui développent un PLP (Plan Local de Propreté). Il s'agit de mettre en place via ce plan une stratégie globale pour améliorer la propreté dans l'espace public, de mesurer le niveau de propreté du territoire et de disposer d'une comptabilité analytique permettant d'identifier les coûts relatifs au maintien de la propreté et d'outils de suivi des quantités de déchets collectés dans l'espace public.

Le PLP est fondé sur un état des lieux (quantitatif et qualitatif). Il combine plusieurs types d'actions, de manière équilibrée : actions de sensibilisation, de nettoyage et de répression, amélioration des infrastructures de propreté et meilleure gestion de l'espace public.

Pour réussir et produire les résultats espérés, l'élaboration d'un Plan Local de Propreté doit nécessairement être le fruit d'une démarche collective impliquant toutes les parties prenantes concernées par la problématique (services communaux, écoles, associations, commerces et citoyens).

La Commune de Rebecq a décidé de se lancer et de créer son PLP.

De nombreuses actions sont d'ores et déjà envisagées :

- ▶ placement de bâches de sensibilisation
- ▶ réalisation d'une carte interactive des poubelles communales, des bulles à verre et des bulles à vêtements
- ▶ création de la brigade propreté
- ▶ décoration des poubelles aux abords des écoles et sensibilisation des élèves
- ▶ valorisation et reconnaissance des Ambassadeurs Propreté
- ▶ utilisation de l'application Betterstreet pour signaler les incivilités en matière de propreté
- ▶ engagement d'un agent constatateur d'infractions
- ▶ placement de caméras sur les zones à dépôts clandestins fréquents



Création de la Brigade PROPRETÉ





La propreté des espaces publics n'est pas un objectif facile à atteindre. Les incivilités sont malheureusement légion et le travail est sans cesse à recommencer.

Pour mieux répondre à ce défi, le service technique de la Commune de Rebecq s'est restructuré, afin de créer une Brigade Propreté, spécialement dédiée à cette tâche. Des circuits ont été définis, et seront réalisés chaque semaine, afin d'offrir une couverture du territoire la plus étendue et efficace possible. Des inventaires sont en cours de réalisation : liste précise des poubelles publiques, liste des points noirs récurrents où les dépôts clandestins se multiplient...

Composition

La Brigade Propreté sera composée de 7 personnes, plus un chauffeur pour le camion-brosse.

Matériel

La Brigade Propreté est équipée de véhicules adaptés : camion-brosse, tracteur-brosse, glouton, tricycles, camionnette, véhicule hybride multi-tâches... et de matériel dédié : débroussailluses, désherbeurs thermiques...

Missions

La Brigade propreté réalisera les tâches suivantes :

- ▶ **DÉSHERBAGE DES CIMETIÈRES**
- ▶ **DÉSHERBAGE DES TROTTOIRS ET ACCOTEMENTS PUBLICS**
- ▶ **RAMASSAGE MANUEL DES DÉCHETS DANS LES CENTRES OU LES ACCOTEMENTS APRÈS LE FAUCHAGE**
- ▶ **RAMASSAGE DES POUBELLES PUBLIQUES**
- ▶ **RAMASSAGE DES DÉPÔTS CLANDESTINS**
- ▶ **NETTOYAGE DES FILETS D'EAU AVEC LE CAMION-BROSSE**



Bonjour,

Nous sommes les élèves de P4 de l'école communale de Bierghes. Tristes de constater au quotidien les nombreux déchets aux abords de notre école, nous avons décidé de réagir ! Munis de nos crayons, ciseaux, lattes et tubes de colle, nous avons réalisé des affiches pour sensibiliser les grands à notre environnement.

Après avoir créé des slogans, abordé les notions de périmètre, d'angles, fait des recherches sur internet et envoyé des mails, nous y sommes parvenus.

Aujourd'hui, nous sommes fiers d'avoir concrétisé ce projet qui nous tient à coeur. Nous souhaitons que ce petit geste ait une grande répercussion sur les habitudes de nos aînés.

Nous remercions notre institutrice, Monsieur le directeur et les autorités communales qui nous ont soutenus.

"Ensemble pour un environnement plus sain."

Les élèves de P4 de Bierghes



Un problème dans l'espace public

SIGNALEZ-LE VIA BETTERSTREET

En 2017, la commune vous présentait un nouvel outil : Better Street. Il s'agissait d'un programme ayant pour but de faire le lien entre le citoyen et la Commune par un signalement rapide de tout problème observé sur l'espace public en matière d'égout bouché, dépôt sauvage, route dégradée, ...

L'outil est maintenant bien rôdé et a fait ses preuves.

Voici un petit rappel de son utilisation à l'attention des nouveaux habitants ou des citoyens qui ne l'auraient pas encore utilisé.

Le citoyen se crée un compte gratuit au moyen d'une adresse e-mail valide et d'un mot de passe qu'il choisit, sur le site www.betterstreet.org.

ou, s'il dispose d'un mobile, télécharge l'application gratuite « Betterstreet ».

Ensuite, il peut signaler un problème de deux manières différentes :

- ▶ Directement avec son smartphone en envoyant une photo géolocalisée du problème
- ▶ Via un formulaire sur le site Web où il peut soit charger une photo via son ordinateur, soit signaler l'endroit sur un plan ou indiquer l'adresse.

Pour ceux et celles qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, le service accueil s'occupera d'encoder le signalement pour vous. N'hésitez pas à téléphoner au 067/287811.



L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE devient "Espace numérique"



Il a été décidé de changer la formule de l'EPN (Espace Public Numérique) en « espace numérique ». L'EPN n'est plus labellisé par la Région wallonne mais l'activité continue et l'accent sera mis sur l'accompagnement des citoyens qui sont confrontés à des difficultés avec l'univers numérique. En effet, de plus en plus de démarches administratives ou bancaires se font via les supports informatiques qui constituent pour certains un « parcours du combattant » !

Pour les accompagner, une aide individuelle sera proposée et des cours informatiques seront toujours prodigués par des professeurs bénévoles. Suite aux mesures sanitaires liées à la Covid-19, seule l'aide individuelle est proposée sur rendez-vous pour le moment. Nous espérons que les cours et un accès libre pourront à nouveau voir le jour en septembre.

Contact et informations : 067/64.68.92 ou 0476/21.50.82 - pcs@rebecq.be

Kits nouveaux habitants



Chaque année, la Commune de Rebecq accueille de nouveaux habitants. Pour faciliter leur installation, lors de leur inscription au Service Population de l'Administration Communale, chaque nouvel habitant reçoit un kit de bienvenue.

Il vous permet de profiter pleinement des atouts de notre belle commune.

Le kit contient, entre autres :

- ▶ Le dernier journal communal,
- ▶ Le calendrier des collectes de déchets,
- ▶ Le guide communal
- ▶ Le plan communal
- ▶ Et diverses documentations sur les services offerts ans notre belle Commune

Eoliennes

enquête publique dans le cadre
de la demande de permis unique



Une enquête publique est ouverte, cette enquête est relative à la demande de permis unique de classe 1 par la Société Engie Electrabel pour la construction et l'exploitation de deux éoliennes d'une hauteur maximale de 150m avec pour chacune un transformateur d'une puissance unitaire maximale de 2,4MW, de leurs chemins d'accès, des câbles de raccordement électriques souterrains, des aires de maintenance et d'une cabine électrique. Le projet est situé au niveau du Chemin Gallet.

Le dossier complet peut être consulté jusqu'au 30 mars 2021,

- ▶ Soit en ligne - www.rebecq.be - enquêtes publiques - Eoliennes
- ▶ Soit à l'administration communale - uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 hors week-end et jours fériés et les mardis en soirée. La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 48h à l'avance auprès du service environnement - Mail : environnement@rebecq.be - Tél. 067/28.78.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale jusqu'à la clôture de l'enquête (30 mars 2021 à 10h00). Les observations peuvent également être envoyées par mail à l'adresse suivante : environnement@rebecq.be

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- ▶ du demandeur : Electrabel s.a, Michael Lavry, Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles (michael.lavry@engie.com), Tél. 02/519.51.15
- ▶ de l'auteur de l'étude d'incidences : Sertius, H. Marini - Avenue Alexander Fleming 12-1348 Louvain-la-Neuve (herve.marini@sertius.be)
- ▶ du conseiller en environnement ;
- ▶ de l'attaché du Fonctionnaire-Délégué : Monsieur Harmant, SPW- DGATLPE, Rue de Nivelles 88b - 1300 Wavre ;
- ▶ de l'attaché du Fonctionnaire-Technique : Monsieur Vanbeneden, SPW- DGRANE / DPA, Rue de l'Ecluse, 22 bte 5 - 6000 Charleroi

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour délivrer le permis unique de classe 1 faisant l'objet de la présente enquête publique. Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

L'accueil extrascolaire de vos enfants, UNE PRIORITÉ !

La Commune de Rebecq a dû renouveler son **programme CLE** (Coordination Locale pour l'Enfance). Il s'agit d'un document essentiel, coordonné et concerté entre les parties concernées, qui définit les axes développés dans la matière, les projets, les attentes. Le programme CLE a une durée de vie de 5 ans. Le programme CLE validé à l'unanimité lors de la CCA (Commission Communale de l'Accueil) en janvier 2021 a été approuvé par le Conseil Communal et sera donc valide à Rebecq jusqu'en 2026.

La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil de la manière la plus professionnelle et efficace possible, et favorise la mise en commun des moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficacité. Le document comprend deux parties : une partie générale comprenant les informations globales et communes aux différents opérateurs et la partie annexe qui présente les informations propres à chaque opérateur d'accueil.

A travers différents questionnaires distribués en mars 2020, nous avons pu mettre en avant les besoins et envies des enfants en fonction de leur âge. Nous avons également pris en compte les avis et demandes des parents. Ces différentes attentes, envies, demandes forment la trame de notre programme CLE.

Le souhait de la Commune est d'évoluer d'année en année et de continuer à professionnaliser l'accueil, notamment dans chaque implantation scolaire mais également sur tout le territoire communal, afin de proposer une offre en adéquation avec les besoins des parents et des enfants, abordable et accessible à tous.

Un petit train pour les mamans ET LES MAMYS



Le Conseil consultatif communal des aînés a le plaisir de vous inviter à participer à une activité pour mettre à l'honneur les mamans et les mamys. Venez nombreux, en famille, pour un voyage à bord du Petit Train du Bonheur. Activité gratuite.

Quand? le samedi 8 mai

Où? Gare de Rebecq, départ à 14h

Infos et inscriptions (obligatoires): 067/63.82.79 ou 0478/793.290

L'activité aura lieu **sous réserve que les mesures sanitaires** en vigueur le permettent.

Réaménagement de la cour de récréation DE L'ÉCOLE DE BIERGHES.

L'aménagement de nos cours de récréation se poursuit, afin que toutes nos écoles disposent d'espaces agréables, bien équipés et propices à des jeux en harmonie et sans violence dans la cour. Cette année, nous avons pu équiper l'école de Bierghes en achetant des tables de pique-nique colorées ainsi que divers jeux à destination des élèves de maternelle.

D'autres projets sont à l'ordre du jour quant à cette implantation notamment la réalisation d'un terrain synthétique qui permettra de disposer d'un espace de jeux propre et sécurisé pour les plus petits.

Le sourire des enfants en dit long sur leur enthousiasme !



Animation amphibiens

Le lundi 1er février, les enfants ont pu participer à une animation sur les amphibiens qui se déroulait au Moulin d'Arenberg.

Les illustrations et manipulations ont permis aux enfants d'en apprendre davantage sur les amphibiens et ce, de façon plus ludique.

Ils ont notamment appris qu'on pouvait diviser la classe des amphibiens en plusieurs grandes catégories: les grenouilles, les crapauds, les tritons, les salamandres, les rainettes, etc.

Ils se sont même familiarisés avec chaque espèce lors d'une petite activité de recherche sur des panneaux pédagogiques.

Le but était aussi de sensibiliser les enfants à la sauvegarde et à la protection de ces amphibiens. Ils ont appris que ceux-ci sont en danger dans différentes situations : déforestation, pollution, circulation de la route, sécheresse, etc. Ils ont même trouvé des solutions s'ils venaient à trouver une grenouille en situation de danger.

Très heureux, ils ont tous participé et appris de nouvelles choses.



Tribune

POLITIQUE

Les textes sont reproduits intégralement tels que transmis par les groupes politiques.



Après les nombreuses initiatives concrètes, le plan climat suivra !

Nous menons des actions en matière environnementale : l'installation prochaine de 2 bornes pour véhicules électriques sur le parking du Centre administratif, la mise en service du 1er véhicule électrique pour les espaces verts, l'achat de 2 triporteurs électriques pour la brigade propreté ou encore via le Plan Communal de Développement Rural avec le projet de turbine hydroélectrique sur la Senne et la réhabilitation des moulins d'Arenberg.

Les services communaux contrôlent le respect des normes Performance Energétique des bâtiments, et s'affairent à améliorer nos performances énergétiques lors de chacune des rénovations et transformations effectuées dans les bâtiments communaux et singulièrement dans les bâtiments scolaires (abaissments des plafonds, remplacement des châssis, placement double vitrage et remplacement des lampes par des lampes moins énergivores) ainsi qu'au hall omnisports avec le remplacement de la toiture du hall pour une moindre déperdition énergétique.

Outre la sensibilisation à la diminution de production de déchets via la promotion du compostage, le don de poules, le Plan Communal de Développement de la Nature participe à la distribution d'arbres et l'action une naissance/un arbre, la plantation de haies et à l'entretien de sentiers.

Ajoutons notre volonté d'encourager les modes de déplacements doux avec la création de pistes cyclables (Marais à Scailles, Ripain...) et les actions du CPAS qui intègre aussi la dimension environnementale dans son organisation en installant des panneaux photovoltaïques en toiture sur la Résidence et à la crèche.

Ces actions seront formalisées dans un plan climat avec la plateforme informatique de l'intercommunale du Brabant Wallon mise à notre disposition.

Dimitri, Marino, Patricia, Marie-Thérèse, Jean-Lou, Jean-Paul, Gregory, André, Patrick, Manu, Justine, Alain, Nathalie, Julie, Micheline, Alain, Rossano et les membres du mouvement.



Décision incompréhensible du Collège de mettre fin, en Conseil du 09.02.2021, à la labellisation de l'Espace Public Numérique (EPN) !

Inauguré le 28 avril 2017 par le service de cohésion sociale, cet espace d'apprentissage des usages numériques avait aussi vocation de favoriser la participation citoyenne de tous !

Lieu de rencontre, l'EPN de Rebecq utilisait la technologie comme outil de dialogue et s'intégrait à la vie locale pour contribuer à l'animation numérique du territoire.

Un des objectifs de l'EPN était de s'adresser au tout public, de tout âge, pour proposer des activités intéressantes le plus grand nombre : initiation à l'informatique, souvent pour des seniors débutant l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, accompagnement individuel ou collectif pour l'envoi de photos de famille, de vacances ou faire une recherche sur Internet ou envoi d'e-mails, plus rapides que des envois de courriers postaux ou plus récemment, en période de mobilité réduite due au Covid

Inquiétude donc, en cette période ayant mis en lumière la fracture numérique, notamment dans l'enseignement et pour les seniors qui voient leur agence bancaire s'éloigner de leur domicile, leurs réunions de famille limitées de pouvoir dialoguer en visioconférence par des applications comme zoom ou autres du genre.

Plus qu'hier, l'utilisation d'outils informatiques et d'applications digitales font partie de notre quotidien !

Nous avons été étonnés de la justification de cet abandon du label : la démission (en fait, pause-carrière) de l'animateur pour laquelle il suffisait de lancer un appel à candidature.

Enfin, nous regrettons que cette décision privera l'équipe en place, des bénévoles, et les personnes de plus en plus en demande d'une telle formation, d'1/3 des ressources pédagogiques (remplacée par du bénévolat ?) malgré les déclarations du Collège que ce service, rebaptisé « Espace numérique », en sorte plus fort qu'avant !

Philippe, Paul, Michel, Dominique, Fabien...et Sophie

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir les pages du journal communal à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil, deux fois par an, sous réserve de respecter les consignes suivantes : maximum 2.000 caractères espaces compris, [...] ces textes/articles ne peuvent en aucun cas interpeller ou invectiver nominativement qui que ce soit ; ne peuvent en aucun cas porter atteinte au personnel ni aux services communaux ; doivent respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles ; doivent mentionner nominativement leur(s) auteur(s) ; doivent être précédés du logo du groupe politique démocratique ; ne peuvent en aucun cas être accompagnés d'une photo [...]



Projet éolien Engie Rebecq

Le Groupe Engie a déposé son dossier d'implantation de deux éoliennes sur le territoire de Rebecq. La période d'enquête publique est ouverte durant tout le mois de Mars 2021. Quelles sont nos conclusions ? Après avoir pris le temps d'analyse du draft d'Engie, de la littérature et des avis nombreux sur le sujet, ECA rejette ce projet.

Quelques raisons :

- Coup de poing paysager artificiel
- Aucune ligne de force paysagère créée ou renforcée
- Aucun emploi supplémentaire pour Engie et encore moins local.
- En dehors de certains prescrits régionaux tels que regroupement de parc éolien, nombre d'éolienne, ...
- De par ses caractéristiques intrinsèques (topographie, habitat, superficie), Rebecq n'est pas une commune adéquate pour l'implantation d'éolienne, s'exprimant par un taux de pénétration défavorable, rentabilité insuffisante, impact paysager trop fort
- Distance (420m) des plus proches habitats est insuffisante notamment au regard des doutes sanitaires toujours sans réponses claires, des aspects discriminants entre habitant (aussi formalisé dans le passé lors d'un précédent conseil communal)
- Conditions du démantèlement du socle en béton insuffisant.

Dire non à un projet éolien, ce n'est pas dans notre chef ni le problème du réchauffement climatique ou ne pas vouloir le résoudre, ce n'est non plus ne pas vouloir « verdier » nos énergies ; c'est avoir pris la mesure des avantages et inconvénients locaux et à plus grande échelle d'un tel projet et de l'éolien en général. Il n'y pas une opposition systématique entre les deux. L'accepter ou pas, c'est aussi estimer que d'autres options sont possibles.

Vous trouverez d'autres points et l'ensemble de notre argumentaire sous notre page facebook ECA Ensemble Créons l'Avenir



Notre commune a repoussé, sine die, son adhésion au plan climat voulu par les instances internationales, nationales et régionales car signer la convention des maires équivalait, selon nos édiles, à signer un chiffon sans importance. En justification de cette décision, nos dirigeants ont tenté, lors du dernier conseil communal, de démontrer que cette signature n'apportait rien à la cause du climat.

D'abord, ils estiment qu'ils en font déjà beaucoup et, ensuite, que la réduction des rejets de gaz à effet de serre n'est pas mesurable au niveau de la commune. Cette posture, qui voudrait que les 156 communes wallonnes qui ont signé la convention ont tort, est étonnante. Les gestionnaires de notre commune ne sont-ils pas conscients du problème climatique ? Nous ne le croyons pas.

Cependant, nous estimons que signer cette convention et s'engager pour l'avenir de la planète est important, tout comme fixer des échéances pour réaliser les impératifs du plan climat.

L'autre argument avancé était que la réduction des gaz à effet de serre ne serait pas mesurable, ce qui est faux. On peut, grâce aux audits faits avant des travaux d'isolation, connaître notamment l'économie d'énergie réalisée.

Le Gouvernement wallon proposait, dans son appel à candidature destiné aux villes et communes, de les soutenir dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Energie durable et le Climat, par :

- des subsides pour la création d'un poste de coordinateur/trice climat qui aurait pu, entre autres, évaluer le travail déjà fait par les habitants et la commune pour réduire le réchauffement climatique;
- des fonds pour étudier et réaliser des projets concrets, afin d'améliorer la situation de la planète

Las, il fallait en faire la demande et signer la convention des maires pour le climat ! Ne désespérons pas, on a pu entendre de la part de notre Bourgmestre lors de ce conseil que la porte n'était pas tout à fait fermée. On verra!

1^{er} grand quiz des jeunes en brabant wallon

LES JEUNES INVITÉS À S'EXPRIMER TOUT EN S'AMUSANT LE 3 AVRIL !



QUIZ
DES
JEUNES
EN BRABANT-WALLON

Bientôt un an qu'un virus chamboule nos existences, nous prive de bon nombre de nos activités favorites, nous empêche de voir nos amis et proches comme on le souhaiterait.

Plus de festival, plus de sorties, de cinéma, de concerts, de soirées, de sport, ...

Dans ce contexte incertain et auquel nul n'était préparé, les jeunes se sont montrés exemplaires en bien des points, pour leur toute grande majorité. Les quelques exemples de dérapages - que l'on retrouve par ailleurs aussi dans toutes les autres tranches d'âge - occultent souvent le vrai sens des responsabilités de nos jeunes qui paient aussi un lourd tribut à cette fichue pandémie.

Nous avons décidé de lancer un projet visant à permettre à la jeunesse de s'exprimer, lui offrant un lieu d'expression, de récolte d'avis, d'idées, d'attentes, de doléances, mais au travers d'un moment festif, populaire, ludique et interactif !

1. Le 1^{er} grand quiz interactif des jeunes

Le projet débutera par **une campagne d'approche et d'accroche** destinée aux jeunes, afin de les convaincre de s'intéresser et de s'impliquer dans la dynamique en s'amusant en réseau au travers d'un **GRAND QUIZ INTERACTIF** qui portera sur de multiples thématiques. **Il aura lieu le samedi 3 avril 2021.**

Cette campagne de promo sera active sur les réseaux sociaux : Instagram, Tik Tok, Facebook, ... Elle fera l'objet d'un communiqué de presse et associera plusieurs artistes et personnes populaires comme **CALI, Typh BARROW, Henri PFR ou Olivier ARNOULD** (animateur Radio Contact).

Le **Grand Quiz interactif** rassemblera des jeunes qui joueront en direct grâce à une diffusion en live via une chaîne web, tandis qu'ils se serviront de leur gsm ou d'une tablette faisant office de buzzer afin de répondre aux questions (via une application très simple à installer). En outre, **TV Com** a accepté de s'associer à la démarche et le quiz sera filmé et diffusé aussi en direct sur l'antenne de notre chaîne

communautaire publique.

Le Quiz sera co-organisé par **Quizz Factory** qui apportera toute son expertise au service du projet !

Les questions porteront sur de nombreux thèmes porteurs chez les jeunes, et bon nombre seront posées par des artistes, youtubeurs ou intervenants liés à la jeunesse. En outre, tout au long du jeu, **des questions seront aussi posées en rapport avec la crise que nous traversons, afin de permettre d'obtenir un véritable sondage et des indications sur les ressentis, les attentes ou encore les points de vue des participants sur toute une série de questions.**

De beaux lots viendront récompenser les lauréats du jeu proprement dit, les questions liées au « sondage » n'octroyant bien sûr pas de points.

La soirée Quiz se terminera avec une **prestation musicale d'artistes** (captation via TV Com).

2. Le forum des jeunes

Au-delà du Quiz proprement dit, il sera proposé aux jeunes qui le souhaitent de prolonger l'aventure en adhérant à un **FORUM DES JEUNES** qui se tiendra ultérieurement à l'aide d'une application style ZOOM (choix de l'application encore à finaliser pour retenir celle qui est la plus porteuse et adaptée pour les jeunes). Des comptes rendus seront réalisés afin de bien matérialiser les propositions et témoignages formulés et de les répercuter vers les instances dirigeantes.

Les jeunes seront aussi invités à modaliser eux-mêmes le résultat de leur travail et à le faire connaître. Des contacts entre les opérateurs travaillant sur le territoire du BW auront lieu pour modaliser concrètement la façon dont cette partie du projet se concrétisera, le projet se voulant éminemment participatif et transversal.

Le public visé ?

Le projet se destine prioritairement aux jeunes du Brabant Wallon.

La tranche d'âge visée est assez large, en tous cas pour le Quiz. Celle des 15-25 ans est la principale visée, sans exclusion néanmoins des autres publics.

De nouveaux goals

La Commune a investi dans deux nouveaux goals de mini-foot afin d'équiper le Hall omnisports. Grâce à ceux-ci, le Hall dispose désormais de quatre goals. Cet investissement tombe à pic en raison de la crise sanitaire que nous traversons. Les clubs peuvent ainsi scinder les groupes et respecter les normes imposées.

Le matériel est renouvelé régulièrement pour permettre aux différents clubs de disposer de matériel de qualité.





Vous êtes propriétaire de chiens ? Quelles sont vos obligations ?

Afin d'éviter toute infraction au Règlement général de police et surtout tout incident sur le domaine public, nous vous rappelons que les propriétaires de chiens doivent obligatoirement se conformer à certaines règles.

- ▶ 1. Le propriétaire d'un chien, ou le détenteur, en est toujours responsable.
- ▶ 2. Dans les zones habitées, sur les voies réservées aux usagers lents et dans les parcs accessibles au public, les chiens doivent être tenus en laisse.
- ▶ 3. Il est interdit de laisser errer un chien sans surveillance en quelque lieu que ce soit.
- ▶ 4. Tout chien se trouvant en tout lieu, privé ou public, doit pouvoir être identifié par puce électronique, tatouage ou collier adresse.
- ▶ 5. Il est interdit d'abandonner des animaux à l'intérieur d'un véhicule en stationnement, même pour une brève durée, s'il peut en résulter un danger ou une incommodité pour les personnes ou pour les animaux eux-mêmes, notamment au vu des conditions climatiques.
- ▶ 6. Tout détenteur ou propriétaire est tenu au nettoyage des déjections laissées par son animal.
- ▶ 7. Tout chien qualifié dangereux qui se trouve dans un lieu public doit porter la muselière.

- ▶ 8. Tout détenteur d'un chien qualifié dangereux est tenu de clôturer sa propriété pour empêcher la fuite de son chien sur la voie publique ou dans les propriétés voisines.

Je détiens (ou souhaite détenir) à titre privé plus de cinq chiens (toutes races confondues) dans mon foyer

Si vous souhaitez détenir à titre privé plus de 5 chiens (toutes races confondues), vous devez solliciter préalablement une autorisation auprès du/de la Bourgmestre au moyen du formulaire de déclaration de détention de plus de 5 chiens prévu à cet effet.

Je détiens à titre privé un/de(s) chien(s) dangereux visé(s) à l'article 71 du Règlement Général de Police

"Les races ou croisements des races dangereuses visées sont les suivantes : American Staffordshire Terrier, English Terrier (Staffordshire bull-terrier), Pitbull Terrier, Fila Brasileiro (Mâtin brésilien), Tosa Inu, Akita Inu, Dogo Argentino (Dogue Argentin), Bull Terrier, Mastiff (toute origine), Ridgeback Rhodésien, Dogue de Bordeaux, Band Dog, Rottweiler".

Ne sont tolérés que maximum deux chiens desdites races par foyer. A titre transitoire, le propriétaire de plusieurs chiens de ces catégories, au moment de l'entrée en vigueur du règlement (2016), peut conserver ses

animaux mais ne pourra procéder à leur remplacement.

Vous devez déclarer votre chien auprès de l'Administration communale, dans les 30 jours suivant son acquisition, au moyen du formulaire de déclaration de chien(s) dangereux et annexer les documents suivants

- ▶ une copie de votre carte d'identité (recto verso)
- ▶ un extrait de casier judiciaire
- ▶ une copie du passeport, du numéro d'identification (puce) et vaccinations du chien
- ▶ une attestation favorable d'un centre agréé de dressage ou du vétérinaire traitant quant à la sociabilité du chien et sa bonne éducation

En cas de manquements ou infractions à ces dispositions, des amendes administratives d'un maximum de 250€ peuvent être infligées sur base de procès-verbaux. Elles sont fixées par le fonctionnaire sanctionnateur provincial.

En outre, le Bourgmestre pourra autoriser les services de police à s'emparer du ou des chiens concernés et à les conduire, aux frais du propriétaire, dans un chenil ou dans une institution protectrice des animaux jusqu'à nouvel ordre.

Dernière minute

UN ACCIDENT DU TRAVAIL ? FEDRIS

Fedris est l'agence FEDérale des RISques professionnels. Ses missions portent sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans le secteur privé, les maladies professionnelles au sein des administrations provinciales et locales et, dans une moindre mesure, les accidents du travail dans le secteur public.

Pour contacter Fedris ou obtenir plus d'informations : www.fedris.be

TÉLÉVIE, C'EST REPARTI !



Voici les produits du Télévie pour 2021 : bonbons, stylos, savon, microfibre, tablier, essuie de vaisselle, set de 2 cuillères en bois, sac shopping et chocolats. Ces produits sont disponibles auprès de la coordinatrice, Micheline François. Infos : 067/63.60.32

LIMITER LA PROLIFÉRATION DES RONGEURS – TRUCS ET ASTUCES

La commune de Rebecq organise au printemps et à l'automne une campagne de dératisation. A cette occasion, une société extérieure fournit aux citoyens qui en ont fait la demande au préalable des sachets de poisons qui sont à déposer précautionneusement pour éviter de nuire aux animaux domestiques et aux oiseaux sauvages.

La prévention joue un rôle particulièrement important dans la lutte contre ces rongeurs !

Voici quelques conseils simples à adopter pour prévenir leur apparition (les rats recherchent de l'eau, de la nourriture et une cachette).

- Evitez de leur offrir des abris en stockant des débris ou encombrants dans votre jardin ;
- Ne laissez pas de nourriture à l'air libre même si vous nourrissez des animaux extérieurs ;
- Ne laissez pas trainer vos déchets et jetez les directement dans les poubelles munies d'un couvercle, les sacs en plastique sont trop faciles à transpercer avec leurs dents ;
- Ne versez pas les restes de cuisine dans les toilettes ou dans l'évier. Le rat brun vit dans les égouts. La nourriture évacuée de la sorte est pour lui une source d'alimentation.

Sauvetage des batraciens



La saison des amours

Chaque année, après les dernières gelées hivernales et le retour de températures nocturnes plus clémentes, des milliers de grenouilles, crapauds, tritons et sala-

mandres sortent d'hibernation et quittent leur habitat forestier afin de rejoindre des points d'eau pour se reproduire.

Durant cette période de migration qui s'étale généralement de février à avril, les batraciens traversent souvent des voiries pour rejoindre les lieux de reproduction. Cette traversée se fait parfois au péril de leur vie. En effet, outre le risque de se faire écraser, les amphibiens peuvent périr par effet d'aspiration, projetés contre les soubassements des véhicules qui roulent au-delà de 30 km/h.

Opérations de sauvetage

Afin d'augmenter les chances de survie des batraciens lors de la période de migrations, plusieurs mesures sont prises par la Commune et par les bénévoles d'Objectif Nature (PCDN de Rebecq).

- ▶ Les voiries traversées par les principaux couloirs de migrations sont interdites à la circulation (excepté riverains) de 18h à 6h du matin ;
- ▶ Des barrières Nadar avec des plaques de sensibilisation « migration nocturne de batraciens » sont placées près des couloirs de migration ;
- ▶ Un groupe de volontaires se coordonne afin de réaliser des opérations de sauvetage sur le terrain et d'aider les batraciens à traverser les routes. Votre rue sera peut-être prise d'assaut par des équipes de sauveteurs équipés de gilets fluorescents, de gants, de lampes torches et de seaux pour transporter les batraciens et les aider à traverser. Veuillez ralentir aussi bien pour la survie des batraciens que pour la sécurité des sauveteurs.

Nous rejoindre

Vous souhaitez rejoindre nos volontaires sur les routes ? Contactez le Service Environnement de la Commune (environnement@rebecq.be - 067/287.842).

Pour plus d'informations concernant le ramassage des batraciens, nous vous invitons à vous rendre sur le site de Natagora (<http://www.batraciens.be>).

État Civil

Ils sont arrivés



EN DÉCEMBRE,

Mayla HEYLEN, née le 1er décembre, chez Megan Verhulst et Steven-David Heylen

Haley WYNS, née le 7 décembre, chez Jessica Pêtre et Thibault Wyns

Aquilino FERNANDEZ PEREZ, né le 8 décembre, chez Eline Van den Borne et Anthony Fernandez Perez

Timothé SCHIETTEKATTE, né le 9 décembre, chez Sarah Denuit et Grégory Schiettekatte

Mayla ALBANESE, née le 13 décembre, chez Shana De Waele et Vinny Albanese

William DECADT, né le 21 décembre, chez Aurélie De Godt et Erwin Decadt

Lilou LODDEWYCKX, née le 22 décembre, chez Cindy Odent et Jonathan Loddewyckx

EN JANVIER,

Eva CLUCI, née le 5 janvier, chez Nicoleta Cluci et Ovidiu Cluci

Elodie TRIFFOIS, née le 23 janvier, chez Thérèse Diatta et Vincent Triffois

Léna VANWELDEN, née le 24 janvier, chez Olivia Dipita et Cédric Vanwelden

Kyle MUTABAZI, né le 25 janvier, chez Roseline Mukashyaka et Bertrand Mutabazi

Malik ACHOUR, né le 26 janvier, chez Périne Hemerijckx et Nour Achour



Marco DE MATTIA, né le 31 janvier, chez Aurélie Camby et Toni Di Mattia

EN FÉVRIER,



Assma MRANI, née le 4 février, chez Virginie Rennotte et Driss Mrani



Hugo BULTERIJS, né le 6 février, chez Alison De Vriendt et Robby Bulterijs

Aaron COURTAUD DE MAN, né le 10 février, chez Julie De Man et Kévin Courtaud

Emilia DESMET, née le 11 février, chez Aurore Lootens et Aurélien Desmet

Ils se sont mariés



EN DÉCEMBRE (SUITE),

Le 12, Andreia Ferreira Pires et João Machado De Souza

Le 21, Mélissa Molie et Bruno Van Breetwater

Le 31, Isabel de Dios Rodriguez et David Renier

Ils nous ont quittés

EN DÉCEMBRE (SUITE),



Paula Vermeer, Jacky Notet, Eric Vermote

EN JANVIER,

Yvonne Gailly, Suzanne Duyck, Jacques De Decker, Laurent Hauwaert, Yvonne Jacquet, Bernard Ravetz, Jacqueline Gettemans

EN FÉVRIER,

Emilie Lefranc

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive

Visites thématiques de Rebecq à pied ou à vélo.



1/ Circuits vélo

Circuit de 12km - Vallée de la Senne et campagne rebecquoise

Circuit de 19km - Circuit des 3 villages "Quenast-Wisbecq-Bierghes"

Les vacances sont parfois une occasion de (re) découvrir les plus beaux endroits et les atouts de votre Commune. L'Administration communale a créé 3 plans promenades comprenant des circuits découvertes pour vous accompagner dans vos balades familiales :

2/ Histoire et balades didactiques

Circuit de 2km - Découverte des lieux de mémoire

Circuit de 5km - Découverte des lieux de mémoire

Circuit du Sentier comestible

3/ Circuit des chapelles

Circuit pédestre du centre de Rebecq

Circuit - Rebecq et Quenast

Circuit - Wisbecq et Bierghes

N'hésitez pas télécharger les brochures via notre site Internet www.rebecq.be, rubrique Tourisme. Elles sont également disponibles gratuitement à l'Administration communale. Pour les recevoir, veuillez contacter le service Accueil au 067/287 811.



Des Kits pour les Kids

Cette année, notre traditionnel Bal costumé n'a pas pu avoir lieu... On s'adapte ! on vous a proposé un Kit Carnaval en Click and Collect !

Des jeux, des bricolages, des activités à faire avec les enfants dès 5 ans !

212 kits ont été distribués ! Ca représente 2120 ballons - 37kg de farine - 22kg de cassonade - 5000 smarties - plein de confettis...

On vous prépare également un Kit de printemps pour célébrer l'arrivée des beaux jours ! Mini jardin, peinture végétale, biscuits de pâques... seront à découvrir dans notre sac à surprises !

Réservation indispensable avant le 26 mars : reservations@rebecqculture.be

PAF : 5€

Retrait des Kit le 31 mars de 13h à 17h



Du théâtre à l'école



Durant cette crise sanitaire, pas moyen d'accueillir les enfants dans notre salle pour le théâtre scolaire...

Nous sommes ravis d'avoir pu leur proposer malgré tout 2 spectacles qu'ils ont pu découvrir en classe !

Les maternelles ont découvert le concert des Déménageurs en streaming, avec

les copains et les copines ! Ils ont pu explorer avec les enseignants des thématiques comme la mauvaise humeur, la différence, la solidarité, la résolution des conflits...

Les primaires ont assisté les 16 et 18 mars à 6 séances du « Tout petit monsieur » du Théâtre des Zygomars, en direct sur Zoom !

« Le tout petit monsieur » est un conte écrit par Vincent Zabus pendant le confinement et n'est autre qu'une métaphore de la situation que nous avons tous vécue et vivons encore actuellement avec la crise sanitaire.

La contrainte a poussé les artistes à créer une nouvelle forme artistique : le « zoomishibai » : la contraction sémantique entre Zoom, plateforme de visioconférence, et kamishibai, célèbre théâtre de papier japonais.

Les dessins de Valérie Vernay permettent au conteur d'illustrer l'histoire, mais aussi de créer une interaction avec les personnages. La mise en scène et le jeu ont été pensés pour et avec le format zoom : la narration, la place du comédien, l'adresse public et le type de jeu ont été inventés en fonction des possibilités qu'offre l'écran.

La démarche se veut théâtrale puisqu'il y a un lien direct avec le public, même s'il n'y a pas de présence. En effet, il ne s'agit pas d'une captation vidéo. L'idée est de partager un moment ensemble avec d'un côté de l'écran les comédiens et de l'autre côté : les jeunes spectateurs (tous cycles primaires confondus).

Avec ce spectacle, le public est interrogé sur la capacité de l'être humain adulte et enfant à réagir à cette situation. Il permet aux enfants d'extérioriser ce qu'ils ont vécu durant le confinement. Nous posons des questions telles que :

- ▶ Comment gérer la peur
- ▶ Le rapport aux autres
- ▶ L'imprévu ?

STILL STANDING FOR CULTURE

Le samedi 20 février, le monde culturel a manifesté !

Partout en Belgique, chacun.e avec ses moyens et ses spécificités. En campagne, en ville, dans la circulation, dans les transports en commun. Dans les files d'attente, les lieux de consommation, les musées ou les lieux de culte. Sur les ondes, les trottoirs, les vitrines, les murs ou les façades. Dans les rues, ou sur nos balcons... Partout où la société continue de tourner, partout où malgré les importantes restrictions de libertés, nous avons fait culture ! Solidairement avec toutes les personnes et tous les secteurs frappés par l'épidémie ou par sa gestion. En revendiquant une approche de l'épidémie qui se soucie des risques sociaux, psychosociaux et économiques, des droits et des libertés. En célébrant la journée mondiale de la justice sociale, en rappelant que ce sont les plus faibles qui pâtiront le plus de la crise. Parce que cela a plus de sens que jamais !

Le Centre culturel de Rebecq a rejoint tous les acteurs culturels du Brabant wallon (centres culturels, bibliothèques, maisons de jeunes, artistes...) à Louvain-la-Neuve pour une action « La culture dans les Starting Blocks » !

Car nous sommes toutes et tous sur la ligne de départ, muni-e-s de notre dossard, prêt-e-s à relancer la culture, positif-ve-s, constructif-ve-s, tourné-e-s vers l'avenir.



Concours "Rebecq en fleurs"



L'Administration communale vous propose de contribuer à l'embellissement de notre joli village en participant au concours « Rebecq en fleurs ».



Chacun peut y trouver la ou les catégorie(s) lui correspondant le mieux. Vous pouvez vous inscrire simultanément dans une catégorie « Façade » et dans une catégorie « Jardin ».

Un jury, composé de passionnés et de professionnels du jardinage, passe dans le courant du mois de juillet. La remise des prix aura lieu en septembre lors d'une réception à laquelle chaque participant sera invité pour recevoir un cadeau et peut-être un des nombreux prix !

Catégories

Façade maison de rangée :

Il suffit de peu de choses pour faire d'une simple façade une entrée accueillante et sympathique : une jardinière, un pot de fleurs ou une suspension.

Façade avec jardinet à l'avant : Une jardinière à la fenêtre, une suspension, des pots sur la devanture, quelques fleurs dans le jardinet, juste de quoi égayer le quartier.

Maison 3 ou 4 façades avec jardinet à l'avant : La décoration de la façade ainsi que du jardinet visible depuis la voie publique seront pris en considération lors du passage du jury.

Jardin fleuri : Votre jardin est situé à l'arrière de votre habitation ? Pas de problème ! Choisissez cette catégorie pour montrer au jury le fleurissement de votre jardin ou l'agencement de votre potager.

Jardin au naturel : La nature à l'état pur : pas d'utilisation de pesticides, utilisation d'espèces indigènes et mellifères, culture biologique, compostage, respect de la faune et de la flore.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer avant le 23 juin 2021
à l'Administration Communale
Rue Dr Colson 1 – 1430 REBECQ

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Participera (ont) au Concours
« Rebecq en fleurs 2021 »
dans la catégorie suivante :

- Façade maison de rangée
- Façade avec jardinet à l'avant
- Maison 3 ou 4 façades avec jardinet à l'avant
- Jardin fleuri
- Jardin au naturel

Merci de cocher la/les catégorie(s) sélectionnée(s) – sont acceptés les inscriptions simultanées à une catégorie « Façade » et une catégorie « Jardin »